

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**MARDI 12 MAI 2015**

L'an deux mille quinze,

Le : DOUZE MAI à 20H 30

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 MAI 2015,

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoint, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.**ABSENTS** : M. BELET Georges Adjoint (*pouvoir donné à M. DUMOULIN André*), M. ALBORGHETTI Francis, M. de MEAUX Emmanuel**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Mme DEROBERT-MASURE JosetteNombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13 (*dont 1 pouvoir*)

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout de deux dossiers à l'ordre du jour :

* **Finances : décision modificative n° 01 au budget primitif 2015*** **Elaboration du plan communal de sauvegarde**

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

A L'ORDRE DU JOUR**Finances : décision modificative n° 01 au budget primitif 2015**

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les réajustements et les transferts de crédits énumérés ci-dessous et demande à Monsieur le Maire de mettre à exécution la présente décision modificative.

BUDGET PRINCIPAL BP 2015	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Section de fonctionnement				
<u>Dépenses - chapitre 042</u>				
Article 6811 dotation amortissement immos incorp & corp	+ 548.00 €			
<u>Dépense - chapitre 023</u>				
Virement à la section d'investissement		- 548.00 €		
<u>Sous-total.....</u>	+ 548.00 €	- 548.00 €		
<u>TOTAL GENERAL.....</u>		0.00 €		
Section d'investissement				
<u>Dépenses - chapitre 23</u>				
Article 2313 immos en cours- constructions		- 9 553.00 €		
<u>Recettes - chapitre 021</u>				
Virement de la section de fonctionnement				- 548.00 €
<u>Recettes - Chapitre 040</u>				
Article 28041 subv équip org publics				- 9 553.00 €
Article 280414 Amort subv équip comm				- 243.00 €
Article 280415 Amort subv équip groupé				- 9 310.00 €
Article 28041482 Amort subv équip comm			+ 243.00 €	
Article 28041511 Amort subv équip			+ 9 310.00 €	
Article 28051 Concessions & droits simil			+ 548.00 €	
<u>Sous-total.....</u>		- 9 553.00 €	+ 10 101.00 €	- 19 654.00 €
<u>TOTAL GENERAL.....</u>		- 9 553.00 €		- 9 553.00 €

Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit au sol (ADS)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la politique de réorganisation des services de l'Etat et compte-tenu de l'abandon des missions d'instruction des autorisations de construire par la Direction Départementale du Territoire (D.D.T.), la commune de Marcilly d'Azergues a la possibilité de charger la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (C.C.B.P.D.), des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme suivants : permis de construire ; permis d'aménager ; déclaration préalable ; permis de démolir ; certificat d'urbanisme de type b.

Il présente une convention qui a pour objet de définir les modalités d'une mise à disposition auprès de la Commune du Service « instructeur » de la C.C.B.P.D., chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son maire ; convention qui doit être signée par les deux entités.

Il précise que la mise à disposition du service instructeur donne obligatoirement lieu à un remboursement au profit de la Communauté de Communes en application de l'article L5211-4-1 & IV du CGCT et du décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition. La commune versera donc annuellement à la C.C.B.P.D. une contribution annuelle pour rembourser les charges liées au fonctionnement du « service instructeur » mis à disposition et supportées par l'E.P.C.I.. A ce jour, une estimation de ces charges a été faite et sera réajustée lorsque que le coût réel de 2015 sera connu : permis de construire (225 €) ; permis d'aménager (270 €) ; déclaration préalable (180 €) ; permis de démolir (112.50 €) ; certificat d'urbanisme de type b (135 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'instruction des demandes d'Autorisation du Droit du Sol (A.D.S).

Convention GrDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation & l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur - convention n° AMR-140709-041

GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs. Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L.432-8 du code de l'énergie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Ce projet « Compteurs Communicants Gaz » fait l'objet d'une convention que Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal pour délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention n° AMR-140709-041, autorise le Maire à signer la convention et note que les sites retenus sont « école/église/mairie » qui feront l'objet d'une redevance annuelle versée par GrDF de 50 euros/site.

Participation à la Protection Sociale Complémentaire

Monsieur le Maire dit que cette participation a fait l'objet d'une première délibération en date du 14 octobre 2014 ; délibération qui, à la demande de la Mutuelle Nationale Territoriale

(M.N.T.) doit être annulée et reprise en tenant compte de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône et en reportant la date d'effet du nouveau contrat labellisé au 1^{er} mai 2015.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône en date du 27 janvier 2015, décide à l'unanimité :

- de participer, à compter du 1^{er} mai 2015, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- de verser une participation mensuelle de 5.00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Régie de recettes « encaissement des brochures du pré-inventaire des Monuments et Richesses artistiques » et « droits d'entrée et boissons relatifs à l'organisation de spectacles » : nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant

Monsieur le Maire informe que, suite au départ à la retraite de Madame MASSOUD régisseur titulaire de la régie de recettes susvisée, il est nécessaire que le Conseil Municipal nomme un nouveau régisseur titulaire et un nouveau régisseur suppléant ; il propose deux candidatures :

- Madame MERCIER Véronique, rédacteur exerçant les fonctions de secrétaire de mairie en tant que régisseur titulaire et Madame Marie-Jeanne GEFFROY, Maire-Adjoint en tant que régisseur suppléante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte sa proposition et nomme à compter du 1^{er} mai 2015, Madame MERCIER Véronique, régisseur titulaire et Madame GEFFROY Marie-Jeanne, régisseur suppléante.

Cette nomination fera l'objet d'un arrêté du Maire.

Régie d'avances « pour le paiement de menues dépenses » : nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant

Monsieur le Maire informe que, suite au départ à la retraite de Madame MASSOUD régisseur titulaire de la régie d'avances susvisée, il est nécessaire que le Conseil Municipal nomme un nouveau régisseur titulaire et un nouveau régisseur suppléant ; il propose deux candidatures :

- Madame MERCIER Véronique, rédacteur exerçant les fonctions de secrétaire de mairie en tant que régisseur titulaire et Madame Marie-Jeanne GEFFROY, Maire-Adjoint en tant que régisseur suppléante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte sa proposition et nomme à compter du 1^{er} mai 2015, Madame MERCIER Véronique, régisseur titulaire et Madame GEFFROY Marie-Jeanne, régisseur suppléante.

Cette nomination fera l'objet d'un arrêté du Maire.

Elaboration du plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric BLANCHON qui explique à l'assemblée que, bien que la commune ayant déjà fait une première démarche en élaborant un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), elle doit également prévoir la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde qui permettra de faire face à des situations très diverses, telles que catastrophes majeures atteignant fortement la population (inondations, tempête, chute de neige lourde, canicule, épidémie, etc...), accidents plus courants (incendie, de la circulation etc...). Il précise que l'objectif de ce plan est de préparer préalablement en se

formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une situation dite de « crise ». Il précise qu'il est nécessaire de désigner un comité de pilotage qui aura en charge l'élaboration d'un plan d'actions, le diagnostic des risques, le recensement des moyens techniques communaux et des moyens humains, la création d'une organisation communale, la mise en place des moyens et des modalités de diffusion de l'alerte à la population etc...

Il demande à l'assemblée de bien vouloir réfléchir sur la constitution de ce comité. Après réflexion, il est décidé de compléter la commission communale « des risques majeurs » déjà créée dont les délégués sont MM. Frédéric BLANCHON et Gérard CORNAGLIA, avec Mme Ghislaine GOUBEAU, MM. André DUMOULIN, Laurent CHEVEREAU auxquels s'ajoutera M. Georges BELET.

Le plan communal de sauvegarde sera validé à l'issue de son élaboration par le biais d'une délibération prise lors d'un prochain conseil municipal.

Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues (S.M.B.A.) : statuts/compétences et transformation en Syndicat Intercommunal - arrêté préfectoral n° 2015 104-0002 du 14 avril 2015

Monsieur le Maire fait état de l'arrêté préfectoral qui confirme que le Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues n'a plus la compétence de la gestion des déchets du fait de sa reprise par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ; de cette modification en découle son changement de statut puisque transformé de Syndicat Mixte en Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues, constitué uniquement de communes.

Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour mentionnait la demande de construction et de démontage d'un géodom dont M. DENIAU est le demandeur, n'ayant pas reçu de dossier avant la présente réunion, la présentation est reportée à une date ultérieure.

COMPTE-RENDUS RÉUNIONS SYNDICATS, ASSOCIATION, INTERCOMMUNALITE & COMMISSIONS

1 - Syndicats

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des secteurs Anse et Chazay d'Azergues (S.I.V.O.S) : 09 avril 2015

Marie-Jeanne Geffroy fait un résumé et fait ressortir la principale information concernant la procédure de transfert des collèges au Département qui est toujours en cours puisqu'au vu de la vente de la maison du gardien, le Département doit mandater un géomètre afin de déterminer le tènement précis du transfert à Anse. Le comité syndical devra se réunir ensuite afin de procéder à la cession à titre gracieux au Département des collèges en fonction des plan du géomètre et de voter le compte administratif de liquidation. C'est le montant de ce dernier qui permettra la répartition entre les communes en fonction de la clé précédemment votée. Les conseils municipaux devront ensuite voter et délibérer pour intégrer la part qui leur revient dans leur budget.

2 - Association

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) : 27 avril 2015

Monsieur le Maire souligne que cette structure est en pleine expansion d'activités et qu'elle propose de nombreuses prestations de services auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, mais aussi des foyers demandeurs de diverses aides (ménage, repassage etc...).

3- Intercommunalité

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (C.C.B.P.D.) :

08 avril - conseil communautaire

De cette réunion, Monsieur le Maire soulève une problématique des centres de loisirs organisés les mercredis après-midi. La Communauté de Communes a été informée par la CAF, qu'elle ne sera plus subventionnée pour l'activité « centre de loisirs » organisée le mercredi ; en effet, étant donné que les élèves sont scolarisés le mercredi matin, cette journée n'est plus considérée en temps de loisirs mais en Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) ; ainsi, les enfants fréquentant le CDL, le mercredi après-midi, devront être pris en charge par les communes qui auront pour réflexion d'organiser des activités.

28 avril - petite enfance

Dossier Présenté par Marie-Jeanne GEFFROY

De cette réunion a été fait le bilan des inscriptions sur les différentes structures existantes dans l'intercommunalité (Relais d'Assistantes Maternelle et Relais d'Assistantes Maternelles Indépendant).

05 mai - attribution places de crèche

Dossier présenté par Marie-Jeanne GEFFROY

De cette réunion a été fait un bilan des inscriptions sur les différentes structures existantes au sein de l'intercommunalité et il en est ressorti qu'un seul foyer de Marcilly a fait une demande d'attribution de place de crèche et que l'enfant a été accepté à la crèche située sur la commune « les Chères ». Sont programmées deux réunions : les 21 mai 2015 à 14 h 30 pour un « bilan CAF » et le 12 mars 2016 sur le thème de la « Maltraitance/douce violence ».

4- Commissions

9 avril - commission bâtiments communaux

Dossier présenté par Frédéric BLANCHON

Travaux programmés : mise aux normes des toilettes de la salle de la Gare, salle communale qui sera fermée du 29 juin au 1^{er} août 2015.

29 avril - commission VOIRIE

Dossiers présentés par Frédéric BLANCHON

Sont prévus plusieurs aménagements de voirie par le biais de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées avec :

- 1- la réfection du chemin des grandes terres et la reprise du bord du caniveau attenant ;
Ces travaux sont estimés à environ 70 000 € TTC pour la chaussée et 16 000 € TTC pour le caniveau en pierres.
- 2- la création de places de stationnement supplémentaires dans le chemin de la Ferrandière.

Aussi, est à l'étude une solution permettant de réguler la circulation en sens unique sur ces deux voies. Dans un souci de concertation, la mairie a adressé le 10 avril dernier un courrier aux riverains afin de recueillir le maximum d'avis et pouvoir retenir la solution la plus fonctionnelle et

la moins pénalisante pour les utilisateurs. Fin mai, une synthèse des réponses reçues en mairie sera faite pour soumettre un projet de travaux à la validation du Conseil Municipal.

- 3- carrefour RD16E/Route des chères : la réalisation d'une écluse associée à un plateau traversant pour protection du passage piéton et sécurisation du carrefour. Devis à valider

Monsieur le Maire précise que la commune va investir dans deux panneaux d'affichage.

Monsieur le Maire délègue Patrick TISOPULOT pour faire un contrôle de l'état des sentiers afin de faire intervenir les « brigades vertes » pour l'entretien des circuits pédestres situés sur la commune.

05 mai - commission URBANISME

4 dossiers de déclaration préalable ont été examinés :

Zone UH

- M. VALLAT Yves : réfection du toit - dossier envoyé aux ABF puisque projet situé dans le périmètre - avis reçu des ABF « sans avis mais recommandation : toiture à l'identique de l'existant »
- Commune de Marcilly : création d'une zone de parking - rien à signaler
- M. RITTON Jean : abri de jardin - rien à signaler

Zone A

- M. de PARISOT Jean : réfection d'une partie du mur de clôture - envoi dossier aux ABF puisque projet situé dans le périmètre - dossier en attente

2 dossiers de permis de construire ont été examinés :

Zone UI

- *SCI DANAMAEL : construction d'un local de stockage et extension du bâtiment existant - modification du délai d'instruction du permis de construire (de 3 à 6 mois puisque projet dans le périmètre des ABF) - dossier envoyé aux ABF puisque projet situé dans le périmètre. Ce dossier a été adressé le 07 mai au service « instructeur » de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour instruction.*

Zone NH

- MORELLO Guy : extension maison d'habitation - dossier accepté à condition que la couleur du crépi respecte le nuancier existant au Plan Local d'Urbanisme.

06 mai - commission MAPA - dossier « construction d'un groupe scolaire » - procédure adaptée restreinte de Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire rappelle la consultation de maîtrise d'œuvre publiée fin mars et fait état de la réunion qui a eu lieu en présence de la SEMCODA le 06 mai dernier ; 38 candidatures ont été réceptionnées avant la date limite du 29 avril 2015. Après avoir pris connaissance des 38 projets réalisés par les candidats, trois ont été admis à participer à la deuxième phase de consultation et devront présenter une offre avant fin mai ; il s'agit de Agence 2BR de Lyon, Atelier d'Architecteur SERIZIAT de Limonest et MEGARD Architectes de Châtillon s/Chalaronne.

Prochaine réunion MAPA arrêtée le 15 juin 2015 pour le choix de l'attributaire, choix qui sera validé ensuite par le Conseil Municipal.

POUR INFORMATION

SIEVA

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014. Ce dossier reste consultable en mairie.

Campagne protection animale 2015

Marie-Jeanne GEFFROY donne lecture d'un courrier reçu de la Confédération Nationale des S.P.A. de France destiné à sensibiliser le public à la surpopulation animale et aux abandons d'animaux avant les vacances d'été. Des affichettes seront apposées sur les tableaux d'affichage et remis dans les commerces.

Fête Rosé, nuits d'été du 29 juin au 05 juillet 2015 organisée par l'Office de Tourisme du Beaujolais des Pierres Dorées

Frédéric BLANCHON fait part que les membres du Comité des Fêtes ont décidé à l'unanimité de ne pas faire participer la commune en 2015.

Monsieur le Maire demande à ce que Marcilly participe à cet évènement en 2016 et de prévoir son inscription à la programmation des festivités.

Cérémonie « départ à la retraite de Mme Elisabeth MASSOUD »

La cérémonie est arrêtée au vendredi 26 juin 2015 à 19 heures en mairie. Le souhait est de réunir tous les élus, collègues qui ont travaillé avec Elisabeth.

Agenda 21

Monsieur le Maire dit qu'il serait nécessaire de créer une commission communale. Les personnes nommées ci-après se sont proposées : Patrick TISOPULOT, Delphine DELATTRE QUENEY, Marie-Jeanne GEFFROY, Ghislaine GOUBEAU auxquelles des personnes extérieures peuvent s'ajouter.

Réunions à fixer

Réunion de hameau « Le Four à Chaux/les Iles » : vendredi 19 juin à 18 h 30, salle de la gare.
Une invitation sera adressée aux habitants concernés.

Réunion de la commission environnement : mercredi 03 juin à 20 h 30 en mairie

Réunion de la commission voirie : mercredi 27 mai à 18 h 30 en mairie.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu le :

Mardi 16 juin 2015 à 20 h 30, salle du conseil

Mardi 07 juillet 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Commune de Marcilly d'Azergues